

**La nouvelle loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République** fait de l'éducation artistique et culturelle le principal vecteur de connaissance du patrimoine artistique et culturel, de la création contemporaine et du développement de la créativité à travers les pratiques artistiques. L'éducation artistique et culturelle dont la définition est rappelée dans le projet de référentiel pour l'éducation artistique validé par le Conseil supérieur des programmes le 18 décembre 2014 <http://www.education.gouv.fr/cid86735/projet-de-referentiel-pour-le-parcours-d-education-artistique-et-culturelle.html> se concrétise par la mise en place **du parcours culturel de l'élève** tel qu'il est défini par la circulaire interministérielle du 9 mai 2013. Ce parcours, est une étape-clé de la scolarité obligatoire. Conjointement piloté par la DAAC et les acteurs éducatifs territoriaux, ce parcours a pour objectif de contribuer à l'égalité des chances en donnant à chacun un égal accès à l'art et à la culture. La présente fiche-action propose un cadre pour la mise en œuvre de projets correspondant aux attendus du parcours d'éducation artistique et culturelle. Elle est construite sur la base d'un partenariat associant l'Éducation Nationale (DAAC), d'autres services déconcentrés de l'État (DRAC et DRAAF), les collectivités territoriales- en particulier la Région pour les lycées et les départements pour les collèges- et les opérateurs culturels. Ces projets croisent le plus souvent différents domaines artistiques et culturels et s'articulent au socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

### Parcours impliquant :

### CULTURE ARTISTIQUE

#### Connaissances et compétences du socle commun travaillées dans ce programme

##### Compétence 1 : Maîtrise de la langue française

Domaine : Dire

##### Compétence 5 : La culture Humaniste

Domaines : Avoir des connaissances et des repères/ Situer dans le temps, l'espace, les civilisations/Lire et pratiquer différents langages/ Faire preuve de sensibilité, d'esprit critique, de curiosité

##### Compétence 7 : L'autonomie et l'initiative

Domaine : Faire preuve d'initiative

#### Les trois phases annuelles des parcours proposées :

**Temps de sensibilisation** : Cette action permet à l'élève dans le cadre de la classe d'appréhender la création artistique sous un angle nouveau, à travers une démarche pluridisciplinaire fondée sur le triptyque de l'EAC : voir, faire, rencontrer. Il se donne pour objectifs de :

- Développer des temps d'expérimentation de pratique artistique, culturelle ou scientifique
- Développer un regard citoyen et critique des élèves,
- Favoriser la relation entre les partenaires artistiques, culturels, et les EPLE

**Temps d'approfondissement** : **facultatif**, il ne s'adresse plus au groupe classe mais à des élèves volontaires. Il s'inscrit comme un temps complémentaire sous la forme d'atelier artistique.

Il offre à des élèves volontaires la possibilité d'approfondir une pratique, de nourrir une curiosité personnelle à l'égard d'une étape particulière d'une démarche artistique.

**Temps de restitution** : il permet une valorisation du travail des élèves sous forme d'une restitution publique, d'une participation à une manifestation, d'une éditorialisation, etc.

### FINANCEMENT

Certains partenaires culturels de ces parcours sont susceptibles de bénéficier, pour la réalisation de ces projets, d'un financement DRAC (collège et lycée) et/ou Région (lycée). Il peut s'agir soit de financements spécifiques, soit de financements relevant d'une subvention globale attribuée aux opérateurs. Toute demande formulée fait l'objet d'une instruction conjointe, fondée sur des critères partagés (faisabilité, équité territoriale, cohérence des projets de l'établissement scolaire..) et dans la limite des crédits disponibles.

**PRESENTATION ET OBJECTIFS :**

Le nom de François Mauriac, prix Nobel de littérature, est indissociable des territoires aquitains.

La découverte de son œuvre passe, entre autres, par les lieux qui ont marqué l'écrivain et façonné son écriture. Partenaire essentiel, le centre François Mauriac de Malagar (CFMM) a pour mission de faire découvrir la vie et l'œuvre de l'écrivain dans son lieu d'inspiration.

Les objectifs de ce programme académique sont les suivants :

- découvrir au travers des lieux un patrimoine littéraire

cf. Les Maisons d'écrivains : <http://www.litterature-lieux.com/>

- percevoir les résonances entre les lieux et l'écriture ; approfondir un univers littéraire ; comprendre l'engagement d'un écrivain dans son époque.

**MISE EN ŒUVRE :****Temps de sensibilisation :**

Décliné en trois volets et mené par une équipe pluridisciplinaire, en lien avec les programmes de français, d'histoire, de géographie, d'éducation musicale, d'ECJS, le parcours pourra porter au choix sur une seule partie ou sur les trois pour un travail durant une année scolaire.

**1. Les territoires de François Mauriac : le romancier et son lieu d'inspiration 2. Thérèse Desqueyroux 3. François Mauriac, journaliste engagé 4. Génétiques de Genitrix 5. Parcours Paysage 6. Mauriac et Moza** ([Lien ici vers fiche ressource-lien](#))

**Temps de restitution :**

Editorialisation sur les plateformes en ligne de la DAAC du Rectorat et sur le site de [Malagar.aquitaine](http://Malagar.aquitaine).

Participation à l'opération nationale « La classe, l'œuvre » lors de la Nuit européenne des musées en mai 2016

**FINANCEMENT :**

L'établissement prévoit sur fonds propres les déplacements.

Centre François Mauriac de Malagar principalement financé par la Région Aquitaine (pour les trois volets) - CANOPE Aquitaine pour le volet 1 - CLÉMI pour le volet 3

**PARTENAIRES CULTURELS :**

Conseil régional d'Aquitaine – Conseil général de la Gironde – Centre François Mauriac de Malagar – CRDP Aquitaine - CLÉMI

**PARTENAIRES INSTITUTIONNELS :**

Conseil régional d'Aquitaine – Conseil général de la Gironde – DRAC

**INSCRIPTIONS / RENSEIGNEMENTS :**

**Juin 2015** pré-inscription sur le [site web de la DAAC](#) après validation du CA puis inscription du parcours sur Perceval .

Validation du chef d'établissement sur Perceval (avant le 7 juillet) : se référer à la fiche technique en ligne sur le site de la DAAC.

Pour le parcours paysage, une double inscription est nécessaire pour tous les établissements scolaires.

**Pour les collèges :**

Inscription en ligne dans le cadre de l'appel à projet ouvert sur le portail jeunesse du Conseil Général de la Gironde – [www.gironde.fr](http://www.gironde.fr)

Validation des projets et du montant de la subvention accordée à l'établissement mi-octobre

**Pour les lycées :**

Inscription auprès du service paysage de la mission du CG 33 : Ghislaine Péral – [g.peral@cg33.fr](mailto:g.peral@cg33.fr) – 05.56.99.33.33

**Renseignements :**

Christian Salles, Conseiller académique art et culture, et les [professeurs relais Lecture-Écriture dans les départements](#) :

[Christian.Salles@ac-bordeaux.fr](mailto:Christian.Salles@ac-bordeaux.fr) – 05 57 57 35 90 - DAAC rectorat de Bordeaux

Eric Boismureau, Conseiller académique arts et culture en charge de la musique Tél : 06 85 82 86 06 [eric.boismureau@ac-bordeaux.fr](mailto:eric.boismureau@ac-bordeaux.fr)

Astrid Llado -[astrid.llado@malagar.aquitaine.fr](mailto:astrid.llado@malagar.aquitaine.fr) – 05 57 98 17 17 - Centre François Mauriac de Malagar